



Commune de  
**Givisiez**



Commune de  
**Granges-Paccot**

Granges-Paccot, le 27 janvier 2026  
Référence : DL/RS/bl

### **Message relatif à la valorisation du secteur de La Chassotte – Assemblée communale du 23 février 2026**

La valorisation du secteur de la Chassotte est une des priorités des Conseils communaux de Givisiez et de Granges-Paccot, qui sont propriétaires en commun du site.

Tel que communiqué en 2025 dans les deux assemblées communales, un appel d'offres a été publié dans la Feuille officielle du canton de Fribourg (FO) et par voie de presse le 14 novembre 2025, avec le concours de M. Emmanuel Page, architecte EPFZ, au travers de sa société Proengineering SA. Le cahier des charges, de même que le dossier complet d'appel d'offres, ainsi que les dossiers soumis au second tour, peuvent être consultés auprès des administrations communales de Givisiez et de Granges-Paccot dès le 6 février 2026.

Les offres soumises ont été examinées sur la base de quatre critères, à savoir :

1. Montant net global de l'offre (40%)
2. Affectation du site (20%)
3. Organigramme projeté et forme de l'organisation (20%)
4. Références pour des projets similaires (20%)

A l'issue du deuxième tour de l'appel d'offres susmentionné, quatre offres finales liantes ont été déposées dans le délai utile. Suite à l'analyse de l'ensemble des critères d'examen, les deux Conseils communaux ont arrêté leur choix sur l'investisseur Cardeco Sàrl aux conditions essentielles suivantes :

1. Acte de vente et d'achat, portant sur une surface de 8'273 m<sup>2</sup> pour le montant global de CHF 7 000 000.00, moyennant les cautions d'usage nécessaires à la bonne exécution du contrat.
2. Versement d'un acompte libérable immédiatement de CHF 6 000 000.00 lors de la stipulation, le solde étant acquitté à la réception du permis de construire.
3. Elaboration en étroite collaboration avec la commune site d'un PAD et mise sur pied d'un atelier regroupant plusieurs bureaux d'architectes pour le développement du projet, dans le respect de l'affectation de la zone et des caractéristiques architecturales et historiques du site.

Le choix des Conseils communaux a été motivé, notamment, par :

1. La solidité financière de l'investisseur, par l'établissement d'une garantie bancaire, et le montant global de l'offre CHF 7 000 000.00 ;
2. Le respect des conditions de participation formelles à l'appel d'offres ;
3. La prise en compte des contraintes relatives à l'aménagement du territoire, à l'accès et à la protection du patrimoine ;
4. La perspective d'un partenariat durable avec un investisseur souhaitant demeurer propriétaire du site ;



## Commune de Givisiez

www.givisiez.ch  
commune@givisiez.ch

5. La bonne connaissance du marché immobilier et l'expérience dans le développement de projets de grande envergure.

Le projet lauréat prévoit de réaffecter le bâtiment historique de La Chassotte dans le but d'y exploiter un complexe hôtelier, dont certaines infrastructures seraient ouvertes à la population locale, d'une part, et de réaliser 50 à 60 appartements s'intégrant harmonieusement dans le site, d'autre part.

### Pour le Conseil communal de Givisiez

Le Boursier communal :

Marc Gummy



Le Syndic :

Eric Mennel

### Pour le Conseil communal de Granges-Paccot

La Secrétaire communale :

Bénédicte Laville



Le Syndic :

René Schneuwly